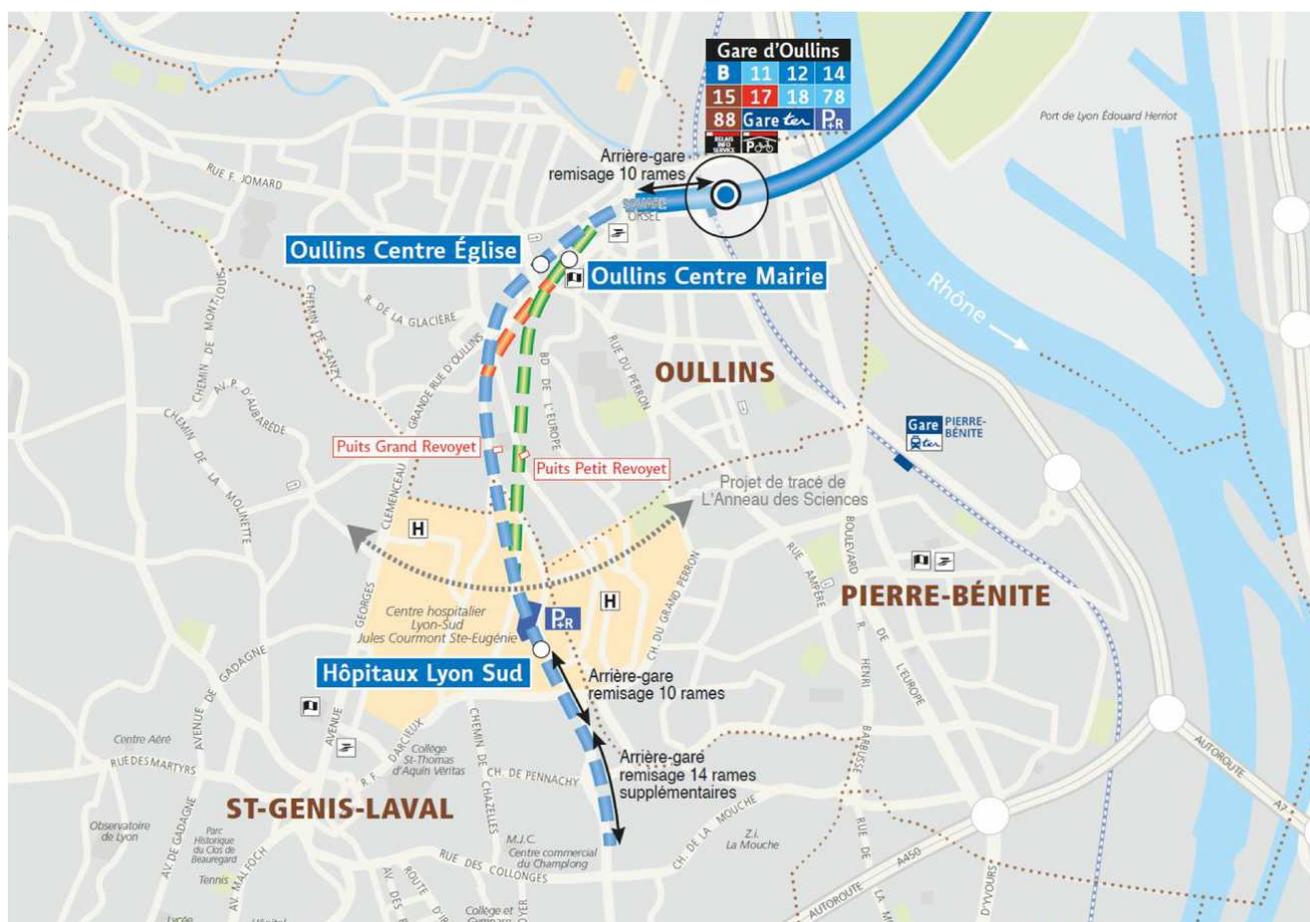


Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise

Prolongement de la ligne B entre Oullins (gare) et Saint-Genis- Laval (Hôpitaux)



**ENQUETE PARCELLAIRE OUVERTE LE 12 OCTOBRE 2015
ET CLOSE LE 13 NOVEMBRE 2015**

CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Avis et conclusion du Commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur

-après avoir

* Examiné le dossier soumis à l'enquête parcellaire destinée à l'expropriation des terrains et tréfonds nécessaires à la réalisation de la prolongation de la ligne B du métro de Lyon. La largeur de l'ouvrage étant de 10 m et l'acquisition portant sur une largeur de 16 m pour des raisons de sécurité

* Analysé les observations du public,

* Visité les sites,

* Constaté que conformément à la réglementation, les propriétaires syndics et titulaires de droits ont été tous informés par lettre recommandée avec accusé de réception des dates de l'enquête parcellaire,

* vérifié que, si les courriers n'étaient pas réceptionnés par retour des accusés réception, les lettres ont fait l'objet d'un affichage dans les mairies.

Considérant que le maître d'ouvrage le Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise a apporté des réponses aux demandes des riverains concernant

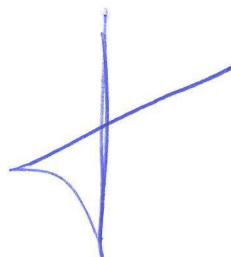
- la procédure d'acquisition
- le mode de passation des actes de cession
- le montant de l'indemnisation
- l'utilisation des terrains après réalisation des acquisitions

Donne un avis favorable à l'expropriation sous réserve:
que la déclaration d'utilité publique du projet soit décidée par le préfet du Rhône

qu'en cas de transfert de la Station Oullins-centre au square de la Sarra, les acquisitions soient localement adaptées.

Clos à Oullins le 14 décembre 2015
et établi sur 2 pages numérotées de
1 à 2

Le commissaire enquêteur



B. SOLENTE